EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS – PLEHEDEL

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201784-20260309-202629-DE

Séance du 9 mars 2026
Délibération n° 2026-2-9

Délibération : FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Date de la convocation : 2 mars 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15 - Présents : 13 - Procurations : 1 - Votes : 14

L'an deux mil vingt six
Le lundi neuf mars
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur ROPERS Daniel, Maire.
Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE TREUST Nathalie, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, SCUDELLER Aurélie, NICOLLE Philippe, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, KOZINE André, CLECH Marie, LE MERRER Aurélia.

Etaient absents et excusés : LE BESCOND François (procuration à Daniel ROPERS), LE ROY Renaud.

Secrétaire de Séance : SCUDELLER Aurélie.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Un Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FAJE) a été créé pour faciliter la démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans ayant des ressources faibles, ainsi les responsabiliser et les aider à acquérir une autonomie sociale et professionnelle. Une demande de participation a été reçue le 26 janvier 2026. Une somme de 500 €uros a été versée en 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **DECIDE** le versement d'une somme de 500 €uros pour abonder le Fonds d'Aide aux Jeunes,
- **DIT QUE** les crédits sont prévus à l'article 657341.

Le Maire,

Daniel ROPERS